

PRÉFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

PÔLE DE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE
ET DE CONCERTATION PUBLIQUE

Troyes, le 05 mars 2020

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Certificat de dépôt

REÇU le 04 décembre 2019 du Syndic SACCLO, dont le siège social est situé 32 boulevard du 14 Juillet à TROYES, et représentant les copropriétaires des immeubles sis 1 à 15 rue Bareth, 20 à 24 rue Fleming, 2.4A.4B route d'Auxerre et 1 à 11 rue Moquet à SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS :

– 1 exemplaire en version papier

- d'un courrier de demande de la reconnaissance du bénéfice des droits acquis sur le fondement de l'article L. 513-1 du code de l'environnement pour une installation de combustion située 1 à 15 rue Bareth, 20 à 24 rue Flemin, 2.4A.4B route d'Auxerre et 1 à 11 rue Moquet à SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS appartenant à la rubrique n°2910 de la nomenclature des installations classées et disposant d'une puissance de 1 818 kW.

La délivrance du présent certificat ne préjuge en rien de la suite qui sera réservée à cette demande.

Pour le préfet et par délégation,
La chef de pôle,



Agnès MIERZWA